



## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Les Conseillers Municipaux prennent connaissance de l'état 1259 transmis par les services préfectoraux mentionnant les recettes fiscales attendues en 2024 et rappelant les taux d'imposition de l'année 2023 comme suit :

Taxe Foncière Bâtie	31.16 %
Taxe Foncière Non Bâtie	34.97 %
Taxe Habitation	8.16 %

Sur ce même document, il est indiqué les compensations versées par l'Etat avec application d'un coefficient correcteur pour la Commune.

Eu égard à la perte de dotations, Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâtie de 1 % et précise que ce taux n'a jamais été augmenté depuis, à minima, 30 ans. Cette augmentation générerait ainsi une recette supplémentaire de 4 712.00 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 contre, le Conseil Municipal porte donc le taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâtie à 31.47 %

## **BUDGET PRIMITIF 2024**

### **Lotissement « Les Trente »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre à 280 838.46 € en fonctionnement et en investissement (écritures de stock des terrains).

### **Assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre à 219 481.00 € en exploitation et à 179 105.92 € en investissement.

### **Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2024 d'un montant 1 852 792.00 € en dépenses et 1 958 583.00 € en recettes de fonctionnement et qui s'équilibre à 1 516 360.00 € en investissement.

## **RENOVATION « BAR DE L'AMITIE »**

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, des devis ont été sollicités pour la rénovation du bâtiment anciennement dénommé « Bar de l'Amitié » et ce dans le but d'y créer une épicerie. Il précise que les employés communaux ont d'ores et déjà débarassé, nettoyé ce local et démonté le bar en bois.

Suivant les trois devis reçus pour les parties maçonnerie, électricité et fourniture d'une porte vitrée automatisée le montant des travaux s'élèverait à environ 35 000.00 €. Il conviendra ensuite de chiffrer l'isolation, la peinture etc....

Monsieur THOMASSET indique qu'il faudra être très attentif dans la rédaction du bail commercial afin que ce local ne devienne pas un lieu de stockage à terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 1 abstention, émet un avis favorable à ce projet et charge le Maire de contacter Maître SOUCAZE, avocat spécialisé en la matière, pour la rédaction du bail correspondant.

## **PROGRAMME VOIRIE 2024**

### **Travaux**

Le Maire fait part que la commission chargée de la voirie, accompagnée par le bureau d'étude INCA, s'est réunie pour établir un programme de travaux à réaliser en 2024. Suivant l'estimation reçue, le montant total de celui-ci s'élèverait à 214 985.00 € HT.

Au vu du coût important, les Conseillers Municipaux souhaitent retirer de ce programme des affaires non urgentes en l'occurrence sur la route partant du hameau « La Grand Cour » jusqu'au hameau Bois de Forville pour un coût estimé à 60 400.00 €.

Aussi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les travaux listés sur le document pour un coût de 154 585.00 €.

### **Maîtrise d'œuvre**

Pour le suivi du dossier, il est nécessaire de solliciter le bureau d'étude INCA pour la mission de maîtrise d'œuvre dont le coût s'élèvera à 6.4 % du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir ce bureau d'étude et autorise le Maire à signer le contrat inhérent.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT – 2022 ET 2023**

Les Conseillers Municipaux ont tous été destinataires des rapports annuels visés en objet.

Aucune observation n'étant faite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte ces documents.

## **ECLAIRAGE CHEMIN PIETONS – LE POIRIER DES FEMMES**

Dans le programme des travaux voirie 2024, il a été retenu la réfection d'un chemin pour les piétons. Aussi, il conviendrait de prévoir son éclairage.

Un devis pour un éclairage public filaire a été sollicité dont le montant s'élève à 11 857.52 € HT.

Considérant le coût, un devis a été sollicité pour la pose de bornes solaires avec détecteurs dont le prix s'élève à 2 658.72 € HT (6 bornes).

Dans un premier temps, et afin de se rendre compte de l'éclairage rendu, deux bornes ont été commandées. Monsieur BOUBOL précise que celles-ci seront livrées en juin prochain.

Si ce matériel donne satisfaction, le Conseil Municipal valide cette proposition.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Bureau de vote élections européennes – Dimanche 9 juin 2024**

Le Conseil Municipal dresse le bureau de vote tenu par les Conseillers Municipaux dont le tableau sera communiqué à chaque élu.

### **Délibération article 623 – Fêtes et Cérémonies**

Le Maire fait part aux Conseillers Municipaux qu'il convient de délibérer sur les dépenses inhérentes à l'article budgétaire 623 – Fêtes et Cérémonies. Un modèle de délibération listant toutes les dépenses éligibles a été adressé par la Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **Repas et feu artificiel – 14 juillet 2024**

#### **Repas**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le repas champêtre du 14 juillet prochain aura lieu sur l'île du château. Les élus remercient vivement Madame Isabelle SEDILLOT.

L'orchestre « The Jallies » animera cette manifestation. Comme l'an passé, une tente avec plancher et un barnum seront loués.

#### **Feu d'Artifice**

Les Conseillers Municipaux prennent connaissance d'un devis transmis par la société EUROBENGALE d'un montant de 3 193.00 € pour le tir du feu d'artifice.

Une option avait été demandée pour un feu d'artifice monochrome (blanc) mais celle-ci n'est pas recommandée par cette société.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient la version multicolore.

### **Facturation frais de scolarisation – SIIS d'Ervauville**

Le Maire informe le Conseil Municipal que deux élèves domiciliés à Ervauville fréquentent les écoles communales. Aussi, il convient de facturer les frais de scolarisation inhérents d'un montant de 3 303.00 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, charge le Maire d'émettre le titre correspondant.

### **Demande de subvention voyage scolaire**

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'école Sainte Jeanne d'Arc sollicitant une subvention pour la participation d'un élève sellois à un voyage scolaire.

Considérant que les élèves des écoles ne bénéficient pas d'un tel séjour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis défavorable.

### **Tracé Véloroute- La Vallée « Vel'eau »**

Les Communautés de Communes CC4V, 3CBO et CCGB se sont unies dans le développement d'un nouveau produit d'attractivité touristique : la véloroute dénommée « La Vallée Vel'eau ».

Cette véloroute traverse 11 Communes en longeant la Cléry/Clairis sur 43 kilomètres dont La Selle-sur-le-Bied.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce tracé et autorise la 3CBO à poursuivre le développement de ce projet.

### **Financement école Sainte Jeanne d'Arc**

Il est porté à la connaissance des Conseillers Municipaux la demande de l'école Sainte Jeanne d'Arc pour une participation aux charges de fonctionnement de cette structure puisque des élèves sellois y sont admis.

Considérant que les élèves accueillis n'entrent pas dans le cadre du financement obligatoire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis défavorable.

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **Raccordement fibre optique – fourreaux bouchés**

Le Maire informe le Conseil Municipal de problèmes rencontrés par des administrés concernant le raccordement de la fibre optique de leur habitation en raison de fourreaux bouchés.

L'interlocuteur du Département en charge de ce dossier a été contacté et indique que les opérateurs téléphoniques doivent faire les travaux alors que ceux-ci prétendent le contraire.

Une demande de résolution du problème sera faite auprès du Département.

### **Remerciement Subvention**

L'association « Sculpteurs en Gâtinais » remercie la Commune pour l'attribution de la subvention annuelle.

## **TOUR DE TABLE**

Monsieur AUTELLET fait part qu'il participera à la réunion des correspondants « Défense » le 17 avril prochain.

Madame CEZEUR fait part de la volonté d'administrés pour l'installation d'un panneau d'information lumineux dans le bourg pour insertion notamment des animations. Ce sujet a déjà été abordé il y a quelques années. Le Conseil Municipal avait opté pour la communication via PanneauPocket.

Monsieur FERRIER évoque la vitesse excessive des véhicules au hameau « La Grand Cour » et indique que le carrefour matérialisé par 4 panneaux « STOP » ne sert pas à grand-chose. Il lui est rappelé que ceux-ci ont été posés à la suite d'un accident mortel et qu'à l'époque les élus ont souhaité que la Commune soit en règle sécuritairement.

Il demande si un panneau de signalisation d'une Impasse dans ce même hameau peut être posé. Une réponse favorable lui est donnée.

Il signale la présence de trous sur cette voie communale. Les employés communaux interviendront.

Il évoque également la présence de cailloux sur la voie communale desservant le hameau de « Loinces ».

Monsieur NACCACHE évoque un problème lié à la présence d'une bouche à clé sur le trottoir place de l'Île de France et demande qu'une plaque « Site Cinéraire » soit posée au cimetière et que l'endroit soit matérialisé.

Madame CAZIER évoque les travaux liés au raccordement de la fibre optique et signale des tranchées encore saillantes et le chantier non remis en état. Un mail sera fait dans ce sens au service Départemental.

Monsieur MORIN demande une commande supplémentaire de plots de lestages pour le barnum communal et fait part que la fabrication du char pour le comice agricole est en cours. Il signale une bonne participation des administrés qui en sont d'ores et déjà remerciés.

Madame DUMAINE évoque un problème de sens de circulation des véhicules place de la Mairie. Ce sujet sera étudié lorsque cette place sera rénovée.

Elle évoque l'organisation par la Mairie de Courtenay et la 3CBO, d'un parcours de 100 kilomètres à vélo et relais course à pied dont une halte aura lieu sur le territoire communal le 20 avril prochain vers 10 h 50 place de la Mairie. Des bouteilles d'eau leur seront offertes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.